



INFOS-RETRAITÉS

VENDEE

Mai 2014



ÉDITORIAL

POUR L'EUROPE QUE NOUS VOULONS, MOBILISONS-NOUS, VOTONS ET FAISONS VOTER LE 25 MAI.

L'Europe, on la connaît mal. Elle est pourtant notre maison commune. Elle est imparfaite et doit être renforcée mais il est totalement injuste d'en faire le bouc émissaire de politiques nationales non assumées. Dans un monde mondialisé, elle est notre principale garantie de paix et... d'existence économique. Comment croire, en effet, qu'un état-nation peut seul s'imposer face aux géants du monde ?

suite page 5

SOMMAIRE

- Page 1 : Pour l'Europe
- Page 2 : Vie de l'organisation
- Page 3 : Engagement associatif
- Page 4 : Élections européennes
- Page 5 : Coup de gueule
- Page 6 : Contre l'ascension du FN
- Page 8 : L'UTR de Vendée sur Internet

Chimie-Energie :

Assemblée générale à Mareuil-sur-Lay, le 10 avril 2014

La fine équipe des challandais est bloquée à Aizenay par une ultime maniff des FAGOR-BRANDT. Roland Touzeau, président de séance, reste en contact et affiche dans l'adversité son désarmant sourire de Dalaï-lama.

On autogère l'accueil.

Mais les voilà ! La vidéo en place, on attaque avec un léger retard. Jean-Paul Jamont évoque les absents, présente la journée et passe la parole à Omar Oelhoumri de l'UR Interpro, attendu sur :

Les valeurs de la CFDT, le «vivre ensemble».

Français, de père immigré marocain, il peut témoigner, tous les jours, des difficultés à vivre, encore aujourd'hui, en France, parmi les «visages pâles». Repli, rejet, racisme inconscient ou déclaré, contaminent les esprits, les réseaux sociaux et souvent même les médias.

La lutte contre les discriminations raciales est un combat de tous les jours et commence par une prise de conscience personnelle de nos errements.

Interrogées, les langues se délient : la question du voile ? Récemment Omar, avec Anne-Flore Marot et Pascal Vrignaud de l'UD, ont eu à se rendre chez L...

L... est réfugiée tchéchène. Elle élève seule ses enfants. Ni mari ni «grand frère» à l'horizon. Elle sort voilée; elle est libre, elle est d'une autre culture. **C'est tout.** Avons-nous à l'«intégrer»? Pouvons-nous la respecter en tant qu'«être humain libre et égal en dignité et en droits»? Sommes-nous capables de découvrir, au-delà de ses différences, en s'«apprivoisant» mutuellement, ses propres valeurs, des qualités humaines, certaines peut-être oubliées ou bafouées aujourd'hui chez nous? Avouons-le : certaines situations sont beaucoup plus difficiles à gérer, mais **attention au discours et au repli nationaliste** : danger ! Relisons notre Histoire et parlons avec nos enfants et petits-enfants...

Les successions :

Deux jeunes notaires de Challans sont venus actualiser nos connaissances. Ils insistent sur la qualité humaine et désintéressée de la relation notariale. Nous en reparlerons.

L'association «Nouvelles voies»

présentée par madame Charlotte Sené est chargée, par la CM-CAS, de nous aider, éventuellement, sans frais, dans nos démarches sociales, administratives ou juridiques. Plus de précisions dans votre SLV ou au 06.20.36.72.94.

Le conseil est réélu à l'unanimité (une abstention). Ajouter Roland Touzeau omis dans la composition mentionnée dans votre invitation. Jean-Paul Jamont remplace Michel Guillebert au conseil de l'UTR dont il devient le correspondant. Comme toujours, nous restons à votre disposition et à l'écoute de vos critiques et suggestions pour notre fonctionnement et notre prochaine assemblée.

Michel GUILLEBERT

ULR Fontenay-le-Comte :

Assemblée générale le 20 février 2014

Seize personnes étaient présentes. C'est peu mais il y avait cependant des gens qui n'avaient pas l'habitude de nous rejoindre.

Nous avons fait le point sur le nombre de nos adhérents soit quarante, et sur nos réunions. Depuis l'AG de décembre 2012, nous avons eu cinq réunions de conseil.

Au cours de celles-ci, nous avons abordé les problèmes économiques, les difficultés des entreprises et de leurs salariés, le pouvoir d'achat des retraités, les mutuelles, l'aide à la mutuelle, les dépassements d'honoraires, le rôle des retraités dans les unions locales CFDT... Un compte-rendu est fait des conseils UTR (Union territoriale des retraités) par nos représentants. Nos représentants à l'UTR font aussi partie de commissions, notamment celle des loisirs et celle du développement.

Nous avons été aussi très occupés par la préparation de la journée pique-nique de l'UTR du 5 septembre 2013 qui s'est déroulée à Fontenay, avec la visite de la ville ancienne et à Saint-Médard. La journée a été très appréciée des participants. Trois retraités participent au conseil de l'Union Locale et deux au bureau.

Quelques membres de notre conseil se joignent à l'équipe de l'Union Locale pour tenir des permanences, à tour de rôle, le lundi de 18 h à 20 h.

Parmi nos projets en 2014 :

- Le développement en motivant les adhérents actifs, nouveaux retraités.
- Vigilance et actions par rapport aux projets sur l'autonomie des personnes âgées.
- Revendications pour améliorer les petites retraites.

La seconde partie de notre réunion a été consacrée à l'intervention de Didier Girard sur le fonctionnement du conseil des Prud'hommes et de Pierre-Marie Bernard, conseiller du salarié.

Les conseils de prud'hommes sont compétents pour connaître les litiges individuels nés à l'occasion d'un contrat de travail de droit privé. Dans le cadre de cette mission, les conseillers prud'hommes sont chargés de la conciliation des parties et, à défaut, du jugement des affaires. Didier développe le rôle du défenseur et des avocats, les domaines d'intervention, les intervenants, l'organisation du conseil, les procédures, les différentes sortes de jugement, la cour d'appel, la cour de cassation. Didier a évoqué les dossiers qu'il a été amené à défendre. Sur 10 dossiers, un seul n'a pas abouti.

Ensuite, Pierre-Marie a détaillé le rôle des conseillers du salarié. Ce sont des personnes bénévoles, qui ont été désignées par le préfet du département pour assister et conseiller gratuitement les salariés, sur leur demande au cours de l'entretien préalable au licenciement ou des entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle, en l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise. Vous pouvez retrouver la totalité de l'intervention sur le site : www.cfdt85-retraites.fr.

Cette réunion a suscité beaucoup d'intérêt et nous a aidés à mieux connaître un domaine pas toujours facile à comprendre pour beaucoup de gens.

Jean-Jacques COUTON

Les réunions de la SSR-SEP

Les prochaines rencontres auront lieu les lundi 13 octobre 2014, mardi 27 janvier 2015, jeudi 9 avril 2015, toujours à 14 heures 30 dans les locaux de l'UD à la Roche-sur-Yon.

Aujourd'hui, l'engagement de Françoise Neau à Artisans du Monde

Interview réalisée par Alain Champot

Bonjour Françoise ! Quel endroit sympathique ! où sommes-nous ?

«village» (éducation, santé, agriculture et formation professionnelle) sur lequel nous avons un contrôle.

On est dans ce qu'on appelle le magasin d'une association locale de commerce équitable, qui dépend de la fédération Artisans du monde, créée à l'initiative de l'Abbé Pierre, il y a juste 40 ans.

Pourquoi as-tu choisi de t'impliquer dans cette association ?

L'association me convient parce qu'elle est basée sur le partenariat et non sur l'assistantat (dont nous avons vu souvent les dégâts lors de nos voyages). De plus, nous portons un projet de société qui implique le respect du travailleur, pas de travail des enfants, horaires corrects, contrôle des

Le principe de l'association est un partenariat entre les producteurs du sud et les clients du Nord.

- Que trouve-t-on ici ?
- Des produits artisanaux et des produits alimentaires, surtout

d'origine tropicale (café, cacao, sucre de canne) qui proviennent tous de groupements (et non d'individus). Le contrat d'engagement implique obligatoirement un collectif



et sur la durée (5 ans minimum) ; nos commandes sont payées en partie d'avance, ce qui permet leurs investissements ;

produits dangereux, agriculture biologique.

- qu'en est-il du prix payé aux producteurs ?

L'association repose sur 3 piliers : l'éducation, le commerce et le «plaidoyer» (défendre une cause ponctuelle, à un moment précis).

- On considère le prix du travail et de la qualité, il y a un bénéfice pour la coopérative qui s'engage à investir dans un projet collectif

L'adresse du magasin : 2, rue Lafayette à la Roche-sur-Yon.

Histoire d'en rire...

Sur le vif !

Dimanche 3 janvier, dans le TGV Paris-Nantes de la rentrée, un papa monte avec ses deux gamins - 3 et 5 ans peut-être ? - et les installe dans le compartiment Carré: «Regarde, tu peux rabattre la tablette»... «Mais papa, c'est pas une tablette, ça, y'a rien d'écrit !»

Assemblée générale ULR de Montaigu le 8 avril 2014



Mardi 8 avril l'ULR de Montaigu a tenu son assemblée générale devant une trentaine d'adhérents. Elle travaille en osmose avec l'Union Locale, participant aux permanences hebdomadaires.

L'objectif, outre l'action revendicative autour des problèmes de la santé, de la culture, de la

fiscalité, est de devenir «plus visible notamment en renouvelant l'opération des portes ouvertes lors de la Semaine Bleue le vendredi 17 octobre»;

Bernard Plantin, secrétaire de l'URR a évoqué les positions de l'organisation sur des thèmes d'actualité : la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui doit être votée en juin, les basses pensions : «Le niveau minimum des pensions devrait correspondre à un SMIC net!»

Le tiers sortant du conseil (Bernard Bénéteau, Elie David et Gérard Dixneuf) a été reconduit, Dominique Berrieau y fait son entrée.

Article publié dans Ouest-France du 10 avril 2014

ÉLECTIONS EUROPÉENNES :

Pourquoi voter le 25 mai 2014 ?

Parce que le Parlement européen est la seule institution européenne à être directement élue par les citoyens

Vous êtes citoyen d'un des 28 pays de l'Union européenne et vous résidez en France ? Depuis 1979, vous pouvez voter pour vos eurodéputés français. De toutes tendances politiques, ils représentent la diversité de la France sur la scène européenne.

5 ans par les électeurs en âge de voter parmi les 508 millions de citoyens de l'UE.

Avec le Conseil des ministres de l'UE, le Parlement européen adopte la majorité des textes législatifs (directives, règlements) et le budget européen. Depuis 2009, son pouvoir de codécision s'est étendu à plus de 40 nouveaux domaines, comme l'énergie, l'agriculture, les transports ou encore la santé publique et la justice. Le Parlement doit aussi désormais adopter les accords internationaux négociés par l'UE.

Le Parlement exerce un contrôle politique sur la Commission européenne, dont le rôle est de proposer les textes législatifs.

Parce que le Parlement européen vote des législations ayant un impact sur mon quotidien

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Halte au gaspillage !

Pour réduire la consommation d'énergie, de nouvelles mesures ont été adoptées en 2012. Les grandes entreprises sont notamment tenues de réaliser un audit énergétique tous les trois ans, tandis que les pouvoirs publics doivent rénover chaque année 3% de leur patrimoine immobilier.

JUSTICE
Les victimes mieux protégées

Vos députés européens multiplient les efforts pour faire progresser les libertés civiles et la protection des citoyens de l'UE. Depuis 2009, de nouvelles règles ont été votées pour, notamment, mieux protéger les enfants sur Internet et durcir la lutte contre la traite des êtres humains.

EMPLOI-SOLIDARITÉ
Le combat pour l'emploi

Le Parlement européen a fortement soutenu le maintien du Fonds social européen (FSE) et la création d'une «garantie pour la jeunesse». L'objectif ? Proposer aux jeunes une offre d'emploi, d'apprentissage, de stage ou de formation dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. De plus, grâce au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), les personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté bénéficient de l'aide alimentaire de l'UE.

ÉDUCATION
L'aventure Erasmus se poursuit

Le nouveau programme «Easmus +» accroît considérablement les possibilités de mobilité internationale, que ce soit dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de la jeunesse ou du sport.

BANQUES
Écarter le risque de la crise financière

La législation adoptée en 2013 encadre plus strictement l'activité des banques de l'UE, afin de protéger les États face aux conséquences d'éventuelles faillites. Elle leur impose des réserves plus importantes pour couvrir les risques, et protège mieux les dépôts bancaires ordinaires. Les bonus des banquiers ont été plafonnés pour dissuader la prise de risques spéculatifs.

Parce que mon vote contribuera à désigner le prochain président de la Commission européenne

Les partis politiques européens désignent un candidat au poste de président de la Commission qui fera campagne.

Les chefs d'État et de gouvernement proposent un candidat à la présidence de la Commission en tenant compte de la nouvelle composition politique du Parlement européen.

Les députés auditionnent ce candidat puis votent à la majorité des membres qui composent le Parlement européen.

Le Parlement européen influence également la composition de l'ensemble de l'exécutif européen.

Parce que je choisis un projet politique pour l'Europe

Les députés européens se regroupent non par nationalité mais en fonction de leur sensibilité politique. Il y a actuellement 7 groupes politiques au Parlement européen.

Choisir le candidat d'un parti plutôt que d'un autre a un impact sur les législations adoptées. «Quelle Europe voulons-nous ?» est la question centrale des élections européennes. En allant voter, je choisis un projet pour l'Europe en phase avec mes convictions et mes valeurs.

Suite de l'Editorial

L'enjeu du vote du 25 mai est donc essentiel alors que résonnent à nos portes de nouveaux bruits de bottes.

Votre journal vous apporte quelques éléments d'information. Il publie, comme promis, la seconde partie de l'analyse sur le programme du Front National essentiellement consacré à l'Europe.

Sachons-nous informer et informer autour de nous pour être acteur de l'Europe que nous voulons laisser à nos enfants et petits-enfants.

Alain VIAUD

COUP DE GUEULE

On a tous la gueule de bois, alors un exemple qui ne nous fait pas plaisir à nous CFDT... Les décideurs sont surpris de l'ampleur de la colère des français notamment exprimée par l'abstention ou le vote FN. Les décideurs connaissent-ils le désespoir des chômeurs ou des fins de mois infernales qui commencent le 10 du mois ? Ce qui ne passe pas, mais vraiment pas, c'est de voir nos propres négociateurs rejoindre cet aveuglement en décidant, à la veille d'élections que l'on sait difficiles, de bloquer la rémunération des petites retraits.

L'article de CFDT Magazine

LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES DES SALARIÉS DU PRIVÉ (Arrco et Agirc) ne seront pas revalorisées au 1er avril. Cette décision résulte d'un accord conclu en 2013 par les partenaires sociaux pour consolider financièrement les régimes, particulièrement malmenés par la crise économique. Dans cet accord, il est en effet prévu que les pensions seraient revalorisées selon l'inflation moins 1 point sans toutefois pouvoir baisser. Ce dernier point est crucial pour comprendre la décision prise aujourd'hui.

La prévision d'inflation contenue dans la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 étant de 1,3 %, la revalorisation aurait dû être de 0,3 %. Toutefois, l'inflation constatée sur 2013 ayant été moins forte que prévue (0,74 % réalisé au lieu de 1,75% prévu initialement), un correctif de 1,01 % aurait dû être appliqué pour compenser la surestimation de l'année précédente.

Les syndicats ont donc fait jouer la clause de sauvegarde prévue dans l'accord qui indique que le taux ne peut être inférieur à 0 %.

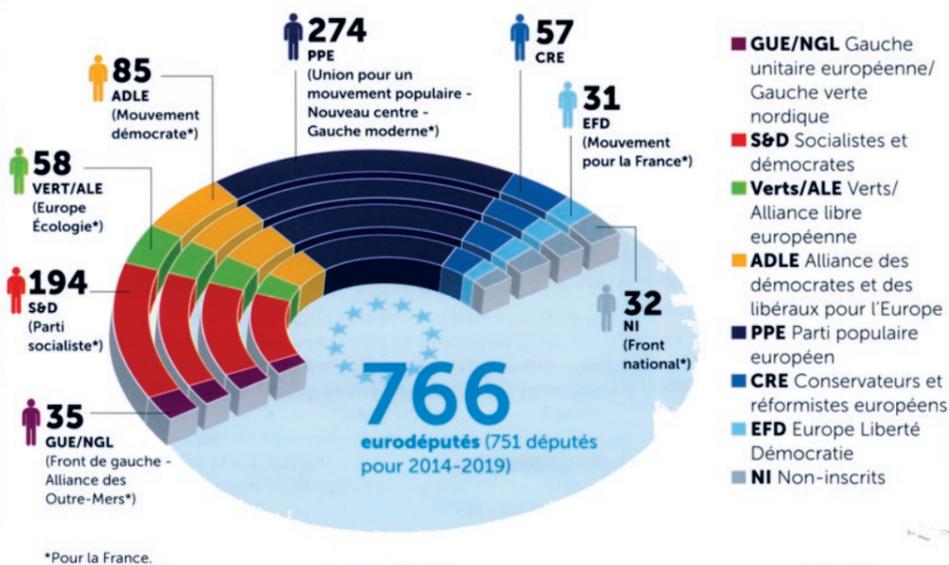
Ces retraités aux basses ou très basses pensions font souvent partie (même s'ils sont silencieux) de ces désespérés indiqués plus haut. Savent-ils ou peut conduire la désespérance ?... au retrait ou à la colère. CQFD.

Car enfin, comment accepter le blocage des retraites complémentaires après le blocage des retraites de base ? Comment accepter que notre organisation se soit battue pour l'exonération du blocage des retraites de base pour les petites retraites, au moins jusqu'au SMIC et «oublier» cette revendication lorsque ce n'est plus le parlement qui décide mais directement les partenaires sociaux !!! Où est la logique avec l'équité et la justice sociale ?

Oui, je sais, en langage technocratique, on dira que ce n'est que l'application d'un accord intervenu l'an dernier (voir explication dans CFDT magazine N°402 d'avril 2014 qui nous annonce d'ailleurs un quasi blocage renouvelé pour... 2015 !). N'empêche que nous entérinons pour l'ARRCO et pour l'AGIRC ce que nous refusions aux députés pour les retraites de base inférieures au SMIC... Colère, oui, car faire progresser le nombre de retraités pauvres comme progresse le nombre de travailleurs pauvres ce n'est pas ce que l'on peut appeler une politique -au sens noble du terme- de progrès et de justice sociale. Et ce n'est pas acceptable. Les militants s'indignent et peuvent encore donner un coup de gueule comme je le fais aujourd'hui. Les désespérés, eux, n'ont parfois plus ce ressort et votent ou ne votent pas pour exprimer cette colère.

Alain VIAUD

Le Parlement européen sortant



Source : Document publié par la Représentation en France de la Communauté européenne

Comment contrer la résistible ascension du Front national

Suite de l'article de Didier Varboom paru dans le dernier numéro de « Infos-Retraités » consacré à l'immigration et à la santé. À l'approche des élections européennes du 25 mai, cette seconde partie aborde quelques-unes des mesures économiques préconisées par le Front National : la sortie de l'euro comme réponse à la crise de l'endettement et le repli sur l'Hexagone pour relancer l'activité économique.

La crise de l'endettement

Pour réduire la dette publique de la France (environ 94 % du PIB en 2013), le FN préconise trois orientations :

1) réduction drastique des déficits publics,

(État, Collectivités territoriales et Sécurité Sociale) et des niches fiscales et sociales, non seulement pour ne pas continuer à augmenter la dette, mais dégager des excédents pour la réduire. Ce qui nécessite de fortes économies dans un certain nombre de secteurs : lutte contre l'immigration, contribution nette versée à l'UE ramenée à zéro et fin des aides aux plans d'aide aux pays surendettés de la zone euro. Ces économies devront être d'autant plus fortes que les budgets, justice (dont les prisons), sécurité (armées, gendarmerie et police), santé et insertion des handicapés seront sensiblement augmentés.

En réponse :

a) une réorientation massive de la dépense publique ne peut se faire d'une manière très rapide (sauf à agir sans concertation, avec tous les aléas, y compris sociaux, que cela représente), et c'est oublier que toute dépense est aussi un revenu pour celui qui en bénéficie.

b) une forte diminution des dépenses publiques peut se révéler contre-productive comme le montrent les pays qui ont été obligés de pratiquer cette politique.

2) recours à la Banque de France

(BdF) pour financer, « à *taux nul ou presque nul*¹ » (c'est la monétisation de la dette), de façon à diminuer le montant des intérêts versés et surtout à diminuer le poids des prêteurs étrangers (au profit des prêteurs français) et ainsi de diminuer la sensibilité de la dette française aux appréciations des Agences de notation. Cela implique la suppression de l'indépendance de la BdF à l'égard des pouvoirs publics et donc la modification de l'article 130 du Traité de Lisbonne (en tant qu'il reprend l'essentiel des dispositions des traités antérieurs de l'Union Européenne).

En réponse :

a) dans ce cas, la BdF se substitue aux prêteurs, notamment étrangers, pour subvenir aux besoins de financement de l'État : jadis, ce financement passait par l'émission de billets de banque (c'est ce que l'on appelle la monnaie fiduciaire) ; désormais, cela passe par le compte bancaire de l'État ouvert dans les livres de compte de la BdF (c'est ce que l'on appelle la monnaie scripturaire).

Quels peuvent être les effets de cette monétisation de la dette, surtout dans les proportions extrêmes que propose le FN (100 milliards [Mds] d'euros par an pendant cinq ans, répartis, en 45 Mds d'euros par an pour monétiser une partie de la dette existante, 45 Mds d'euros par an pour rembourser par anticipation une autre partie de la dette et 10 Mds d'euros par an pour la relance économique) ?

Le risque de relancer l'inflation est réel, puisque la quantité de monnaie ainsi émise ne serait plus soumise aux limites imposées par les prêteurs étrangers, mais dépendrait uniquement de la décision du Gouvernement (et de la BdF, qui lui serait soumise). Mais, dans la conjoncture actuelle de croissance nulle ou quasi-nulle, le risque majeur est la déflation (= baisse généralisée des prix et des salaires et donc baisse généralisée des anticipations de gain des agents économiques) et non l'inflation (qui a le mérite, en situation de fort endettement, de réduire le poids des dettes !). Dans ce cas, il faut aussi envisager l'hypothèse où la substitution de la dette extérieure par de la dette émise par la BdF ne s'opérerait pas comme prévu (par exemple : émission trop rapide de monnaie par la BdF) : les emprunts extérieurs, qui s'avèreraient encore nécessaires, se feraient alors à des taux particulièrement élevés ;

b) la sensibilité aux appréciations des Agences de notation, des taux des emprunts auxquels emprunte la France est faible : ces taux ne sont supérieurs que de 0,60 % environ à ceux de l'Allemagne ;

c) une modification, ne serait-ce que d'un seul article d'un traité européen, nécessite une longue procédure de négociation entre tous les États pour aboutir à un texte unique, puis approbation de ce

même texte par chaque parlement national. C'est ainsi que le Traité de Lisbonne qui pourtant reprenait l'essentiel des dispositions du projet de traité constitutionnel (rejeté par la France et les Pays-Bas), a pu être, rapidement, négocié au cours du second semestre 2007. Ce traité a été signé, le 13 décembre 2007, à Lisbonne, par les représentants des 27 états membres de l'Union Européenne et n'est entré en vigueur que le 1er décembre 2009. L'incidence négative de la durée de ce processus n'est pas prise en compte dans le chiffrage du programme du FN.

3) sortie de la zone euro

au motif que l'euro serait surévalué d'environ 10 % par rapport au franc, s'il avait continué à exister : cela devrait permettre de retrouver un peu de notre compétitivité perdue, donc d'augmenter nos exportations et par conséquent, de relancer la machine économique.

En réponse :

a) la décote de 10 % n'est qu'une approximation. De toute manière, ce seront les marchés internationaux des capitaux qui sanctionneront le retrait de la France de la zone euro, en interprétant ce retrait comme la preuve d'une extrême difficulté à honorer ses engagements internationaux. La décote risque alors d'être bien supérieure à 10 % ; ce qui veut dire que la contre-valeur calculée en « nouveaux » francs de la dette de la France, qui continuera à être libellée en euros, augmentera, instantanément de 10 %, ou plus.

Cette dévaluation compétitive, comme toute dévaluation, entraînerait : d'une part, un enchérissement quasi-immédiat du coût des importations, exprimé en devises (euro, dollar, yuan ou yen) et, d'autre part, une baisse de même ampleur du prix des exportations : mais cet avantage ne se concrétise que si l'appareil de production (de biens et de services) est en état, qualitativement et quantitativement, de répondre rapidement à une augmentation de la demande extérieure. À défaut, cela provoque une aggravation du déficit du commerce extérieur. Le risque est grand que nous soyons dans ce cas-là.

b) l'abandon de l'euro comme monnaie nationale, et donc le retour au franc,

signifie aussi l'exposition, comme avant la création de l'euro, aux effets incontrôlés de la spéculation internationale contre la nouvelle monnaie. Rappelons-nous les baisses du franc, à chaque changement politique, manifestation de rue ou grève de grande ampleur.

c) la sortie de la zone euro passe par une modification du Traité de Lisbonne. Ce retrait se ferait dans un climat de suspicion à l'encontre de la construction européenne. Face à ce climat de méfiance, il est possible que ce retrait soit interprété comme un pas, décisif, vers le démantèlement de l'UE, au profit d'une simple zone de libre-échange, comme n'a pas cessé d'en rêver le Royaume-Uni. Il est donc probable que les pays membres de la zone euro, plutôt favorables, dans l'ensemble, à un renforcement de l'intégration ne nous faciliteraient pas la tâche. Cette période intérimaire risquerait d'être, sur le plan économique, particulièrement délicate.

d) le refus du FN de renforcer la solidarité européenne, via une mutualisation des dettes entre les états européens, ne pourrait qu'inquiéter les prêteurs, augmenter la prime de risque (comprise dans le taux d'intérêt) pour continuer à prêter et donc augmenter le taux d'intérêt. Cet effet serait immédiat et certain, alors que les effets de la sortie de l'euro seraient différés et incertains.

Autres mesures économiques

1. « Augmentation de deux cents euros nets des petits salaires »,

via une exonération de deux cents euros sur les charges sociales pour tous les salaires inférieurs à 1,4 fois le SMIC, au motif que les salaires sont trop faibles. Ce coup de pouce, qui ne pèsera donc pas sur les entreprises, sera financé par une contribution sociale sur les importations, d'un montant de 3% sur l'ensemble des biens et services importés au lieu et place d'une TVA sociale que la présidente du FN appelle « TVA patronale », parce qu'elle vient diminuer le pouvoir d'achat !

En réponse :

a) l'exonération des charges sociales sur les bas salaires a un effet bénéfique si les employeurs répercutent intégralement cette baisse en augmentant d'autant les salaires nets, ce qui n'est pas sûr. L'inconvénient de ce type de mesure (déjà utilisée à plusieurs reprises) est d'accroître la part de la protection sociale financée par l'impôt, avec le caractère aléatoire, sur le long terme, d'une telle ressource.

b) l'instauration de cette taxe de 3% nécessite aussi, une modification du Traité de Lisbonne.

2) « modernisation et rationalisation des services publics marchands »

(cela vise donc la SNCF, la RATP, etc.), « interruption des processus de libéralisation », « mettre fin au dogme de la concurrence libre et non faussée », refus de la mise en concurrence des services publics, « services publics garants du pouvoir d'achat » et, pour finir, « remunicipalisation de l'eau ».

En réponse :

a) ces différentes mesures ont un caractère social manifeste. Cependant, on peut s'interroger s'il y a bien une réelle volonté politique à les mettre en oeuvre. Car ces propositions vont se heurter à des intérêts bien établis que le FN n'aura, peut-être, ni les moyens, ni la volonté de contenir.

b) là encore, cela passe par une large révision du Traité de Lisbonne lequel garantit une concurrence libre et non faussée.

c) face au rejet quasi systématique par le FN de la construction européenne, la solution alternative serait :

- d'une part, de rejeter le dogme de la mise en concurrence systématique de tous les services publics et de remettre en cause le refus, érigé en principe, de toute aide de l'Etat;

- et, d'autre part, de cesser de faire de l'UE un espace économique ouvert à tous vents. Le marché unique européen nécessite, désormais, la convergence, par le haut, des minimas sociaux et le rapprochement de la fiscalité des entreprises.

La préférence européenne vaut mieux que la préférence nationale.

Le problème des retraites

Rejet « des solutions inlassablement répétées par les partis du système (augmenter les cotisations, augmenter l'âge de départ à la retraite, baisser les pensions) » : « retrouver le plein-emploi constitue la première exigence », ce « qui nécessite le réarmement de la France dans la mondialisation. Il faut aussi mettre en place une politique nataliste volontariste, plutôt qu'une immigration coûteuse et déstabilisante. ».

Les mesures concrètes : « l'âge légal sera progressivement ramené à 60 ans », « fusionner les régimes de base et les régimes complémentaires », élargir

l'assiette des cotisations de retraite aux revenus du capital, compléter par « des droits de douane sociaux et environnementaux » et restreindre les droits à pension des étrangers.

Prise en charge de la dépendance (la 5ème branche de la Sécurité Sociale) grâce à « un vaste plan d'économies, à des recettes issues des droits de douane et à une plus grande taxation des revenus du capital » élaboré par « une conférence du financement ».

En réponse :

a) s'il ne fait guère de doute que le retour à l'équilibre des régimes de retraite passe par le retour au plein emploi, encore faut-il indiquer comment financer les retraites d'ici-là. De plus, le retour aux 60 ans est proprement démagogique (si ce n'est dans le cadre de la pénibilité et des carrières longues), car incompatible avec l'allongement de l'espérance de vie.

b) la restriction des droits des étrangers est probablement contraire à la Constitution, au Traité de Lisbonne (qui garantit les droits des étrangers communautaires) et aux conventions bilatérales passées entre la France et d'autres États.

En guise de conclusion

Le programme du FN est bien plus complet que les quelques rubriques évoquées ci-dessus. Il est accompagné de nombreux tableaux de chiffres détaillant les économies à réaliser, les dépenses nouvelles, l'évolution de la dette et ses modalités de remboursement.

Il est à remarquer que plus le FN souhaite être considéré comme offrant une alternative aux partis de gouvernements traditionnels, plus il est obligé, pour devenir plus crédible, de détailler ses propositions et de les chiffrer. Ce faisant, il s'expose à de nombreuses critiques de fond ou de détail.

Par ailleurs, son aspiration à devenir majoritaire l'oblige à formuler des propositions susceptibles de lui apporter les voix de catégories sociales qu'il avait délaissées jusqu'à présent. Le FN est donc amené à se comporter comme un parti « attrape-tout », avec pour conséquence, de faire apparaître des contradictions internes entre les différents couchés de son électorat.

Il s'agit là d'une situation nouvelle, tant pour le FN lui-même, que pour ses opposants qui doivent revoir leur argumentaire pour l'adapter à cette nouvelle donne.

1. Les phrases entre guillemets et en italique sont des citations du programme du FN pour les élections présidentielles de 2012.

Le site des retraités CFDT de Vendée

J'étais en train d'écrire cet article quand est arrivé «le retraité militant» d'avril. Je me suis dit en lisant l'édito : «Super, le boulot est déjà fait !». En fait Claude Wagner rappelle dans cette page la philosophie de la communication de l'UCR à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Plus question aujourd'hui de faire tourner un fax toute la nuit pour informer tout le monde. Rapidité, moindre consommation de papier, la communication par l'Internet offre bien des avantages.

Internet a pénétré nos activités syndicales comme notre vie quotidienne

C'est pourquoi depuis quelques semaines l'UTR-CFDT de Vendée met à la disposition de ses adhérents, et aussi de tout un chacun, un site voulant offrir un maximum d'informations concernant la vie des retraités. Pour y accéder depuis votre navigateur favori, une seule adresse :

www.cfdt85-retraites.fr

Vous trouverez dans ces pages différentes rubriques : l'organisation et les actualités



de l'UTR, des adresses utiles, l'activité des commissions et des unions locales de retraités, des liens vers des rubriques d'autres sites de la CFDT, etc...

Les différentes composantes de la CFDT retraités de Vendée sont invitées à utiliser largement le site pour informer les adhérents et sympathisants de leurs activités et projets. En particulier l'agenda permet d'annoncer les réunions, sorties ou activités qui peuvent concerner des personnes au-delà des adhérents de l'UTR.

De plus elles permettent de proposer à un plus large public les informations apportées par des intervenants invités à des réunions. Ainsi en est-il, par exemple, de l'exposé sur les prud'hommes à l'AG de l'ULR de Fontenay-le-Comte ou du document sur l'ADAP présentée à l'AG des métaux.

Les outils associés à ce site permettent aussi à l'UTR d'adresser automatiquement à tous les adhérents qui communiquent leur adresse, des

informations importantes plus rapidement que par voie postale.

Ainsi ce numéro de Infos-retraités, qui est d'ores et déjà accessible sur le site, sera simultanément adressé sous forme numérique à celles et ceux qui ont communiqué leur adresse de courrier électronique à l'UTR (Voir article ci-dessous).

Pour faire part de vos remarques sur le site, ce qui manque, ce qui vous semble inutile... ou tout simplement prendre contact avec votre UTR utilisez le lien «contact» en bas de chaque page du site ou, depuis votre logiciel de messagerie, envoyez un message à cette adresse :

contact@cfdt85-retraites.fr

Les utilisateurs de smartphones peuvent «flasher» le QR code ci-contre pour accéder au site.



Michel DOGUIN

...et aussi, votre journal «Infos-retraités» en format numérique.

C'est un projet qui avait été évoqué en 2012.

Vous avez peut-être déjà constaté que ce journal était aussi accessible sur le site **www.cfdt85-retraites.fr** dans les pages «Actualités». A compter de la publication du prochain numéro (novembre 2014), il sera systématiquement adressé sous forme de fichier pdf à tous les adhérents disposant d'une adresse de messagerie à la place de l'édition papier et sera consultable en direct sur votre site. Outre le fait d'utiliser moins de papier, cette option réduit de manière importante le coût de publication et d'affranchissement.

Les adhérents qui n'auraient pas encore communiqué leur adresse de courriel à l'UTR peuvent le faire en utilisant le formulaire proposé à la rubrique «Espace adhérent» du site (www.cfdt85-retraites.fr).

Rassurons les lecteurs qui ne disposent pas d'un accès Internet. Ils continueront à recevoir le journal papier comme ils le recevaient précédemment.